

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 20 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mme Annick FORESTIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mr BOURNAT Christian donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme OLIVON Anne-Marie
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, Mme Elyane GRANET, Mr Alain COSSON, Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : avenant au crte – autorisation de signature

AVENANT AU CRTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé le 20 décembre 2021 entre la Communauté de communes et l'État,
- Vu l'évolution du cadre national et régional de la planification écologique,
- Vu l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 réaffirmant le rôle structurant des CRTE dans la territorialisation de la planification écologique,
- Vu les travaux de concertation menés dans le cadre de la COP régionale et de sa déclinaison départementale,
- Vu le projet d'avenant annexé,

Considérant la nécessité d'adapter le CRTE aux nouveaux enjeux issus de la planification écologique régionale et départementale,

Madame la Présidente rappelle que fin 2021, la Communauté de communes a signé avec l'Etat un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), rebaptisé en 2023 « Contrats pour la réussite de la transition écologique », dans le contexte de la territorialisation de la planification écologique. Le CRTE recense un certain nombre d'actions portées par les communes et la Communauté de communes autour de thématiques identifiées en 2021 (transition énergétique, aménagement du territoire, voiries, ...).

Depuis la circulaire en date du 29 septembre 2023, la transition écologique est érigée en priorité absolue, devant être déclinée à toutes les échelles territoriales. Chaque région a ainsi reçu un cadre d'orientation détaillé, décliné par secteur (industrie, agriculture, bâtiment, énergie, mobilités...), afin d'élaborer une feuille de route régionale pour répondre aux enjeux environnementaux identifiés. Cette démarche a donné lieu, au cours de l'année 2024, à un travail partenarial réunissant l'ensemble des parties prenantes – collectivités, acteurs économiques, société civile et services de l'État – dans le cadre de la COP régionale (Conférence des Parties), copilotée par le préfet de région et le président du conseil régional.

Dans un souci de cohérence territoriale, cette dynamique a été étendue au niveau départemental, par l'organisation de réunions de concertation ayant permis de produire un « cahier départemental » synthétisant les priorités locales en matière de transition écologique

Madame la Présidente précise qu'il est attendu que chaque bassin de vie contribue à la réalisation des objectifs de la feuille de route régionale et du cahier départemental, au travers des CRTE. Dans ce cadre, l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 vise à ré-affirmer les CRTE pour en faire le vecteur local de la transition écologique, en lien et en cohérence avec les résultats de la COP régionale et sa déclinaison départementale.

Aussi, cet avenant poursuit 4 objectifs :

- Réaliser un bilan à mi-parcours des actions menées entre 2021 et 2024, en mettant en lumière les projets contribuant à la transition écologique (annexe 1) ;
- Évaluer l'évolution des indicateurs écologiques clés sur la période 2021-2023 (annexe 2) ;
- Réinterroger le projet de territoire initial au regard des enjeux identifiés dans la COP régionale et le cahier départemental (annexe 5), et actualiser en conséquence les axes stratégiques du CRTE (annexe 3). C'est l'occasion pour mettre en cohérence le CRTE avec le projet de territoire adopté par le Conseil communautaire début 2025.
- Recenser les projets pour la période 2025-2026, et faire le lien avec la transition écologique et les objectifs de la feuille de route régionale et du cahier départemental (annexe 4).

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'approuver le contenu de l'avenant ci-annexé,
- D'autoriser Madame La Présidente à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

